MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Action sociale
Finances

Les subventions séjours enfants

étape 1

Partir

- Séjours en colonies de vacances
- Séjours en centre de loisirs (sans hébergement)
- Séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif (pendant les périodes scolaires)
- Séjours linguistiques
- Séjours en maisons familiales de vacances et gîtes
- Séjours en centres de vacances spécialisés

étape 2

S'organiser

- Préparer les justificatifs
- Faire remplir l'attestation

(Disponible sur le portail de l'action sociale, ici)

étape 3

Déposer

- Son dossier en ligne sur le site "Démarches simplifiées" disponible sur le portail de l'action sociale, dans le délai de un an après la fin du séjour (hors colonies ASF Vacances)
- Sous conditions de ressources

ICI

étape 4

Voilà, c'est fait !